

LA VIE DE L'ASSOCIATION...



COMPTE-RENDU de l'Assemblée générale 2018

L'assemblée générale de l'Association des Anciens de la Météorologie s'est tenue le 2 octobre 2018 dans une salle du centre de vacances « Le domaine des Puys » à Saint-Sauves d'Auvergne (63).

45 membres y ont assisté (photo 1), certains accompagnés de leurs conjoints, portant ainsi la participation à 65 personnes y compris les invités (voir liste).

Le bureau de vote a été ouvert par Pierre Chaillot et Colette Vichery, dans la même salle permettant ainsi à ceux qui ne l'avaient pas déjà fait par correspondance d'exprimer leur avis et de répartir équitablement les 112 pouvoirs reçus.

Notre Présidente Christine Drevet (photo 2) a ensuite prononcé cette courte introduction :



Bonjour à toutes et à tous,
chers amis de l'AAM,

Merci de vous être déplacés nombreux pour assister à l'assemblée générale de notre association organisée cette année sur le site du VTF à Saint-Sauves d'Auvergne.

Je tiens, en tant que présidente de l'AAM et au nom de nous tous, à remercier Jean-Noël Veyron-Churlet pour nous avoir donné l'idée de tenir notre Assemblée Générale sur ce site et Jean-Louis Plazy pour l'organisation du séjour associé. J'ai le plaisir de vous présenter nos invités : Christian Malgarini, Président du CCAS et Marie-Christine Dufresne, Présidente de l'ANAFACEM. Je vous fais part des excuses des assistantes de service social qui, pour des raisons d'emploi du temps, n'ont pas pu se joindre à nous. Isabelle Grosgeorge de la DRH de Météo-France pensait venir et a été contrainte d'annuler au dernier moment. Elle nous a fait part de ses excuses et de toute l'attention que porte Météo-France aux activités de l'AAM qui permettent de développer et maintenir un lien social fort entre anciens météo. Egalement invité mais n'ayant pu venir, Philippe Bozzio, Président d'ARAMIS, souhaite entretenir de bonnes relations entre nos deux associations.

Nous déplorons également quelques désistements, notamment celui de notre trésorier, Jean-Claude Biguet, qui n'a pas pu venir au dernier moment et nous regrettons l'absence de toutes celles et ceux à qui l'âge ou la santé ne permettent pas de nous rejoindre.

Je déclare donc la 71^e Assemblée Générale de l'Association des Anciens de la Météorologie ouverte.

Nous allons commencer par le rapport moral.



Photo 1 : Une partie des participants avec au premier plan à gauche nos deux invités : Christian Malgarini (à gauche) et Marie-Christine Dufresne.

Photo 2 : Au bureau de séance, de gauche à droite, Marie-Claude Bigot et Christine Drevetton.

Liste des participants à l'AG 2018

Bigot Marie-Claude
 Castanet Jean-Pierre et Thérèse
 Celhay Emmanuel
 Chaillot Pierre et Annick
 Chalon Jean-Pierre et Gaubert Michèle
 Champeaux Jean-Louis et Dominique
 Clavier Joseph et Marie-Thérèse
 Coiffier Jean et Florence
 Drevetton Christine
 Dufresne Marie-Christine*
 Dutartre Francis et Cabrière Yvette
 Fichaux Claude
 M. et M^{me} Gaumet Jean-Louis
 Gillet Marc
 Godefroid Guy
 Guillemot Marie-Martine et Jean-Philippe
 Imbard Maurice
 Lambergeon Denis et Monique
 Larmagnac Philippe
 Le Quentrec Annick
 Lemesnager Liliane et Patrice
 Leparoux Paul et Michèle
 Leroy Patrick et Martine
 Luneau Bernard
 Meillieux Michel et Christiane Picard
 Murati Marc
 Nano-Ascione Claude et Marie-Claire
 Pailleux Jean
 Plazy Jean-Louis
 Poirat Jean-Marie et Michèle
 Rival Lionel et Françoise
 Saurel Jean-Pierre et Martine
 Siméon Jacques
 Stéphan Georgette
 Tardieu Jean et Françoise
 Thomasset Jean-Louis et Yvette
 Verdou Jean-Pierre et Monique
 Veyron-Churlet Jean-Noël et Sonia
 Vichery Jean-Jacques et Colette
 Voirin Régis
 Yvert-Jalu Hélène Anne-Marie

*Invités : Marie-Christine Dufresne (membre de l'AAM et Présidente de l'ANAFACEM)
 Christian Malgarini (Président du CCAS)

Rapport moral

“Je voudrais commencer par remercier tous ceux qui m’ont aidée dans ma nouvelle fonction de présidente, notamment au sein du bureau et du conseil d’administration. Je remercie également les responsables et les membres de nos différents comités et délégations régionales, qui se sont pleinement investis dans leurs missions, pour faire vivre l’association et assurer la continuité des actions menées les années précédentes.

Ainsi, le comité loisirs a organisé un voyage en Crète cette année et a déjà des propositions à vous faire pour 2019 et 2020. 2019 sera une année particulière. Suite au sondage effectué et pour permettre au plus grand nombre de participer à l’Assemblée Générale, le conseil d’Administration n’a pas retenu l’idée d’organiser l’Assemblée Générale à La Réunion mais uniquement le voyage qui, pour des raisons climatiques, se tiendra en septembre. De ce fait, l’Assemblée Générale, qui se tiendra à Lyon, sera avancée exceptionnellement au printemps. Le comité Mémoire, pour des raisons diverses de manque de disponibilité de ses membres, a relativement peu avancé mais a toutefois été relancé. Certaines actions sont restées en suspens notamment des interviews réalisées qu’il reste à mettre en forme, ce travail sera finalisé dès que possible. Par contre, l’action concernant l’historique des stations fermées a pu démarrer cette année.

Nous verrons tout à l’heure les nouveautés concernant le règlement du prix de l’AAM, qui a été revu de manière à disposer d’un nombre suffisant de candidats chaque année.

Nous verrons également que les délégations régionales ont continué à œuvrer, même s’il nous reste des zones non couvertes. Il faudra nous pencher sur ce problème, pour pouvoir proposer des activités locales au maximum d’entre nous.

Le comité rédaction a continué à promouvoir son action pour proposer

une revue de qualité avec 3 numéros d’arc en ciel parus cette année. Je crois que l’on peut vraiment dire un grand merci au comité de rédaction pour la qualité de la revue arc en ciel, très importante pour tous et, en particulier, pour ceux qui peuvent difficilement se déplacer pour participer aux activités régionales ou nationales. Cette revue est très appréciée par les membres de l’AAM, et contribue par ailleurs à faire connaître l’association, notamment au sein des services de Météo-France où elle est distribuée. Elle constitue une vitrine importante de l’association.

Une autre vitrine et vecteur d’information de l’AAM est, bien sûr, notre site internet, géré de manière remarquable par Marc Murati, que l’on peut également remercier, pour tout le travail qu’il fait pour l’association et en particulier pour sa réactivité.

Il nous a semblé important cette année de développer des actions de communication, pour mieux faire connaître l’association, notamment auprès des personnels de Météo-France encore en activité. Pour coordonner ces actions et en assurer le suivi, un comité communication a été créé. Des discussions au sein de ce comité ont conduit à la proposition de développer un nouveau site internet, pour utiliser de nouveaux outils et bénéficier de nouvelles fonctionnalités. Le travail a déjà bien avancé grâce à une bonne implication et une bonne synergie entre Jean-Louis Champeaux et Marc Murati. Une présentation avec démonstration du nouveau site vous sera faite tout à l’heure ; la bascule vers celui-ci est prévue d’ici l’été 2019.

Nous avons continué à maintenir nos relations avec d’autres associations et avec Météo-France. Nous avons eu l’accord de Jean-Marc Lacave, PDG de Météo-France, pour reconduire la convention qui nous lie à Météo-France jusqu’à fin 2021 ; c’est une très bonne chose pour notre association.

Comme vous avez pu le voir, nous avons un ordre du jour assez chargé. Si vous n’avez pas de questions, je vous propose de passer la parole à Marie-Claude Bigot qui va vous présenter le rapport d’activités.”

Rapport d'activités

La secrétaire générale, Marie-Claude Bigot prend ensuite la parole pour présenter le rapport d'activité 2017. Celle-ci a évoqué les points suivants : le fonctionnement interne, les effectifs de l'AAM, la situation financière, les relations entre l'AAM et Météo-France, l'activité envers les jeunes, les publications et le site Internet, les voyages et les sorties, l'honorariat, et le lien avec les autres associations.

Ce rapport d'activités n'a pas fait l'objet de commentaires* et a été adopté à l'unanimité.

Puis, une minute de silence a été observée en souvenir de nos amis décédés depuis la dernière assemblée (voir liste page 7).

*Ils nous ont quittés depuis l'AG d'octobre 2017**

Claude Depresles le 14.04.2018, domicilié à Drancy (93700)

Josette Hayez le 05/12/2017, domiciliée à Corneilles-en-Parisis (95240)

Philippe Ladoy le 10/10/2018, domicilié à Melun (77000)

Hélène Larroucau le 22/09/2018, domiciliée à Paris (75007)

Marcel Lopez le 15/02/2018, domicilié à Juvignac (34990)

Jean-Pierre Musiedlak le 29/05/2018, domicilié à Villelongue Dels Monts (66740)

Gérard Nicod le 21/06/2018, domicilié à Dole (39100)

Louis Paranthoën le 7/01/2018

et Eulalie - son épouse - le 18/05/2018, domiciliés à Guipavas (29490)

Tony Pellegrini le 20/03/2018, domicilié à Seysses (31600)

Jean Philippe le 04/01/2018, domicilié à Pessac (33600)

André Prevost le 25/05/2018, domicilié à Calais (62100)

Simone Treussart, domiciliée à Saint-Pierre d'Oléron

A toutes les familles concernées Arc en Ciel renouvelle les sincères condoléances de l'AAM.

* Liste non exhaustive de membres de l'AAM établie d'après les décès qui nous ont été signalés.

Rapport financier

La Présidente a donné la parole à Patrick Leroy (Trésorier Adjoint 2017) pour le rapport financier. Celui-ci a lu le rapport établi en collaboration avec Jean-Claude Biguet (Trésorier 2017) et Philippe Larmagnac (soutien équipe financière) :

1 - Compte d'exploitation 2017

Le compte d'exploitation brut 2017, qui concerne les recettes et les dépenses reçues et payées en 2017, fait ressortir un déficit de 547,82 €. Cela est dû au fait que les frais de réservation pour la présente AG ont été faits en décembre 2017 alors qu'il n'y avait encore aucune recette correspondante. Sans cela, l'exercice aurait été largement excédentaire.

Côté recettes : Les recettes, hors sorties/voyages se sont élevées à 18 791,90 €. A noter une rentrée des cotisations (8 425 €) en nette augmentation par rapport à 2016. Ceci est dû aux nombreux rappels par mail, courriers ou appels téléphoniques auprès d'adhérents qui « oublient » de payer leur cotisation en début d'année. Malheureusement, 2018 s'annonce, à nouveau, en recul.

Côté dépenses : Les dépenses, hors sorties/voyages se sont élevées à 15 803,14 € auxquelles il faut ajouter, je l'ai déjà dit, une avance de 4 219 € pour cette AG soit un total de 20 022,14 €.

Sorties/voyages : Par définition, ceux-ci étant payés par les participants, les dépenses équilibrent à peu de chose près les recettes, et bien qu'elles soient prises en compte dans le compte d'exploitation, elles influent assez peu sur la balance finale.

2 - Bilan financier

Rappelons que le bilan est le cumul des avoirs sur le compte courant et le livret A diminués des dépenses dues et non encore réalisées. C'est le cas des dépenses d'impression du bulletin Arc-en-ciel par exemple. Au 31/12/2017, le bilan s'élève à 36 775,28 €, en quasi stabilité par rapport à 2016 (+ 38 €). La situation financière de l'AAM reste donc saine (voir page 4 les bilans des trois dernières années).

2018 est bien entamée et tout laisse à penser que nous terminerons l'année en fort excédent, essentiellement dû au fait que la dépense de 4 219 € pour l'AG effectuée en 2017 se retrouve en recette

sur 2018. Compte-tenu des résultats 2017 et des perspectives pour 2018, le CA propose de laisser inchangé le montant de la cotisation soit 30 € pour une cotisation entière et 15 € pour une cotisation réduite.

3 - Activité « Mémoire »

Pour diverses raisons, l'activité « Mémoire » a été en sommeil en 2017. Rappelons que le budget dédié à cette activité comprend : une subvention allouée par Météo France de 3 500 €, reçue en 2011 ; une réserve sur les fonds propres de l'AAM de 3 500 € également. Les sommes non dépensées à ce jour figurent actuellement dans nos comptes sur le livret A. Au 31/12/2017, il restait 3 132 € à dépenser sur cette action.

Rapport du vérificateur aux comptes

Ce rapport a consisté en une vérification complète et par comparaison, des états de comptes, des éléments justifiant des montants et d'informations figurant dans les comptes annuels fournis par les trésoriers. Il convient de noter que la vérification des comptes a pu être menée de manière approfondie. La tenue des comptes est faite avec sérieux et professionnalisme malgré les outils utilisés, moins puissants que les logiciels professionnels.

La trésorerie de l'AAM est suivie grâce à un fichier Excel et par la consultation des comptes sur internet. Il faut également souligner le fait qu'une certaine somme d'argent est en réserve. La continuité avec les exercices précédents a été assurée de manière très concluante. En conclusion, le quitus peut être accordé pour 2017 au trésorier et à son adjoint.

Ndlr : le contenu intégral du rapport peut être adressé sur demande.

* Le contenu intégral de ce rapport est disponible à la permanence de Trappes et peut être consulté sur le site de l'AAM www.anciensmeteos.info

L'Assemblée Générale de l'AAM, réunie à St-Sauves le 2 octobre 2018, après avoir entendu le rapport financier du trésorier et le rapport du vérificateur des comptes, donne quitus à l'unanimité au trésorier et à son adjoint pour la gestion des comptes de l'exercice 2017, ainsi que le maintien à 30 € de la cotisation.

Par ailleurs il est à noter que Colette Vichery a proposé de remplir le rôle de vérificateur aux comptes pour le prochain exercice.

Cette proposition a été acceptée par l'Assemblée Générale à l'unanimité.

Propositions de modifications du règlement intérieur

Il est procédé ensuite à la discussion sur les propositions de modifications du règlement intérieur faites par le Conseil d'administration et soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale (article 10 des statuts). La dernière version du règlement intérieur est celle du 01/10/2013 ; elle figure dans l'annuaire et sur le site de l'association.

a - Le Conseil d'Administration propose la modification suivante :

Article 3.5 dernier paragraphe : Les délégués régionaux se voient attribuer sur leur demande chaque année une somme fixée par le conseil d'administration sur proposition du bureau, afin d'assurer les dépenses administratives de leur région. Ils sont tenus de fournir annuellement un état de ces dépenses.

Remplacer « afin d'assurer les dépenses administratives de leur région » par « afin de faciliter la participation à des activités locales de l'Association ».

Cette modification est approuvée par l'AG : 35 pour, 10 abstentions.

b - Le Conseil d'Administration propose une gratuité de l'inscription la 1^{ère} année.

Si cette gratuité est actée par l'Assemblée Générale, il faudra modifier l'article 1.4, 3 paragraphe :

« Les personnes adhérant à l'association au cours du quatrième trimestre sont dispensées de cotisation pour l'année en cours. Elles recevront cependant les informations ou publications éditées au cours de cette période. Elles régleront leur première cotisation lors de l'appel qui leur sera adressé au début de l'année suivante »

Remplacer « Les personnes adhérant à l'association au cours du quatrième trimestre sont dispensées de cotisation pour l'année en cours » par « Les nouveaux adhérents à l'association seront dispensés de cotisation la première année civile ».

Ce point a amené un débat très animé au sein de l'Assemblée générale.

Cette modification a été rejetée : 17 contre, 12 abstentions, 8 pour.

c - La réécriture ci-dessous de l'article 2.7 : «Le groupe de travail Site internet coopte l'administrateur « webmestre » du site et organise sa réalisation logicielle. La forme et le contenu du site sont harmonisés par les membres du bureau. » est proposée pour tenir compte de la création du nouveau comité communication actée par le Conseil d'Administration :

« Le comité communication a pour objectif de développer et mettre à jour des supports de communication, de proposer et mettre en place des actions de communication (hors publications de l'Association qui restent sous la responsabilité du comité de rédaction), de suivre le contenu et l'évolution du site web. Le responsable du site web sera membre de ce comité qui devra comporter au-moins un membre du comité de rédaction. »

Cette réécriture a été adoptée à l'unanimité.

Le règlement intérieur modifié est disponible sur le site web de l'AAM.

Rapports des comités, du jury du prix AAM, et des délégations régionales

Ensuite, la parole est donnée aux rapporteurs de Comités et aux Délégués régionaux.

Jean-Louis Plazy, ici au titre du comité loisirs, nous informe que la prochaine AG 2019 se fera vers le mois de mai en région lyonnaise ; plus de détails seront fournis au plus vite. Le voyage annuel est prévu en automne 2019 à La Réunion.

Au titre du comité Mémoire, qui se relance, Jean-Louis Plazy indique qu'il reste un certain nombre d'interviews à retranscrire et fait appel aux bonnes

volontés. L'équipe travaille également sur la mémoire des sites de Magny les Hameaux et du Bourget et Michel Beaurepaire continue son travail sur la correspondance entre Léon Teisserenc de Bort et son homologue Hugo Hildebrand Hildebrandsson.

Jean Pailleux intervient au titre du Comité Jeunes et du prix Patrick Brochet.

Les RME (Rencontres Météo Espace) 2018 se sont déroulées sur le site du CNES toulousain le 17 mai 2018. L'AAM a participé, parmi de nombreuses autres organisations, en particulier Météo-France, CNES et "Planète-Sciences" (association organisatrice). Il s'agit de recevoir 200 à 300 élèves de l'académie de Toulouse ayant réalisé des projets sur les thèmes de la météorologie et de l'espace.

Pour le Prix AAM – Patrick Brochet –, un nouveau règlement a été établi au premier semestre 2018, en liaison avec l'ENM (Ecole Nationale de la Météorologie), afin de disposer d'un nombre de candidatures suffisant pour attribuer chaque année un prix à un élève sortant de cette école. Le nouveau règlement doit entrer en vigueur en octobre 2018, et donc remplacer l'ancien ; on trouvera ce règlement en particulier sur le web de l'AAM.

Le "prix techniciens 2018" (le dernier selon l'ancien règlement) a été attribué à Christophe Point-Dumont, en poste en Nouvelle Calédonie, pour son travail ENM-2017 sur la prévision des surcotes en situation cyclonique. L'article, issu de ce travail, paraîtra dans le prochain numéro d'arc en ciel (187).

Ensuite, les délégués régionaux nous ont rappelé les activités qu'ils ont proposées dans leur région (Région francilienne, Sud-Est, Sud-Ouest, Ouest et Nord). Ces sorties, à caractère culturel ou scientifique, sont l'occasion de nouer des liens conviviaux et amicaux entre les membres de l'AAM ; elles sont relatées dans arc en ciel .

Puis Jean-Louis Champeaux et Marc Murati ont présenté le nouveau site AAM :

« Un constat a été fait sur la richesse du site WEB actuel et sur la gestion très efficace de Marc.

Cependant, la nécessité de faire évoluer le site WEB est apparue évidente pour le rendre plus clair et surtout pour bénéficier de nouvelles technologies (e.g. possibilité de lettre info par mail, forum, ...).

Le nouveau site est développé sous Wordpress et hébergé chez OVH.

Une analyse fonctionnelle a été faite pour définir le contenu et a été validée par le bureau et le CA de juin.

Marc Murati a mis en place, avec l'aide de Jean-Louis Champeaux, ce nouveau site tout en maintenant le site actuel opérationnel.

Grâce à Marc, le développement du nouveau site est bien avancé. La bascule devrait avoir lieu dans le premier semestre 2019 ».

Proclamation des résultats des élections au Conseil d'Administration

La commission électorale, présidée par Pierre Chaillot, assisté de Colette Vichery, s'est réunie pendant la première partie de l'AG pour procéder au dépouillement des votes.

La Présidente fait l'annonce des résultats :

Parmi les membres de l'AAM au début de 2018, seuls les 280 membres à jour de leur cotisation de l'année à la date de l'AG pouvaient s'exprimer. Parmi ceux-ci, 158 ont voté sur place, par procuration ou par correspondance.

7 bulletins étant nuls ou blancs, ce sont 151 votes qui ont été valablement exprimés et qui donnent les résultats suivants (par ordre alphabétique) :

– Jacques Auchère :	82
– Jean-Claude Biguet :	147
– Jean-Pierre Chalon :	143
– Emmanuel Celhay :	140
– Danielle Garnier :	148
– Marc Gillet :	139
– Marc Murati :	138
– Claude Nano-Ascione :	114

Le Conseil d'Administration ne disposant pour 2019 que de 7 postes pour 8 candidats, Jacques Auchère, qui a recueilli le plus petit nombre de voix, n'est donc pas retenu.

Un nouveau bureau sera élu lors du CA qui doit avoir lieu après cette AG pour une mise en place dès le 1er janvier 2019.

Interventions des invités

Marie-Christine Dufresne, Présidente de l'Anafacem, a souligné le rôle social de cette association qui, maintenant, s'exerce au-delà des membres de l'Anafacem pour s'ouvrir à tous les retraités de l'Aviation Civile et de la Météo ; cela s'est traduit notamment par « Les journées retraités » organisées avec les Clas et les bénévoles de l'Anafacem. Elle a également rappelé les diverses activités de cette association dont beaucoup de membres de l'AAM font partie.

Christian Malgarini, Président du CCAS, quant à lui, nous fait part de son plaisir d'avoir accepté notre invitation et félicite l'AAM pour ses actions et son dynamisme. Il nous rappelle également que l'action sociale commune de la DGAC et de Météo-France, nous est applicable.

Nomination des membres honoraires et remise des diplômes

Christine Drevet nous fait part de la distinction en tant que membres honoraires de Jean-Paul Bénec'h et de Nicole Gazonneau, absents de cette assemblée ; leurs diplômes leur seront remis à la première occasion.

Enfin, il est proposé à l'assemblée la nomination de Jean-Louis Plazy en qualité de Président d'Honneur, ce qui est accepté à l'unanimité (photo 3).

Photo 3 : Jean-Louis Plazy et son diplôme remis par Christine Drevet.



Suite à cette réunion du CA, le bureau 2019 sera le suivant :

- | | |
|---------------------------------------|---|
| – Présidente : Christine Drevet | – Renfort Trésorerie : Philippe Larmagnac |
| – Vice-Président : Jean-Pierre Chalon | – Secrétaire Général : Jean-Louis Champeaux |
| – Vice-Président : Jean Tardieu | – Secrétaire Adjointe : Danièle Garnier |
| – Trésorier : Jean-Claude Biguet | – Renfort Bureau : Marie-Claude Bigot |
| – Trésorier Adjoint : Patrick Leroy | – Renfort Bureau : Emmanuel Celhay |

Questions diverses, perspectives 2019 et clôture de l'AG 2018

Après avoir évoqué les perspectives 2019, notamment le voyage à La Réunion et l'AG 2019 au printemps à Lyon, et répondu aux questions, la Présidente Christine Drevetton a remercié l'assistance pour sa participation à la bonne tenue de cette Assemblée Générale et invité les participants à aller rejoindre les conjoints qui rentraient d'une visite organisée pour eux

à la cathédrale d'Orcival, avant de tous se retrouver, dans la soirée, pour le cocktail (photos 4 et 5) et le dîner de gala. 🌈

MARIE-CLAUDE BIGOT

Photo 4 : de gauche à droite, Jean-Jacques Vichery, Jean-Louis Plazy (et son cadeau en tant qu'organisateur de cette AG) et Marc Murati.



oNouveaux membres depuis le 1^{er} novembre 2017

Dominique André (31320)
Patrick David (59800)
Jocelyne Domergue (77550)
Claude Fichaux (13090)
Anne Fournier (60260)
Claude Gaillard (31100)
François Gérard (94420)
Rémy Grand (38610)
Catherine Gueguen (78960)
Sylvain Hennique (41000)
Hertz Gilles (31100)
Christine Marchyllie (09230)
Laurent Merindol (38000)
Robert Legarnisson (97417)
Alain Lepape (31170)
Pierre Moureau (30120)
Jacques Mouries (34990)
Marc Payen (31100)
Constantin Pontikis (97190)
Jean-Pierre Rocafort (31100)
Anne-Christine Roux (78190)
Jacques Siméon (78210)
Jean-Michel Treels (28300)

Photo 5 : le cocktail est ouvert.



Crédit photos : 1 et 2 : Jean-Louis Champeaux.
3, 4 et 5 : Jean Coiffier

Bilans financiers 2014-2015-2016

Année 2015

Actif		Passif	
Banque compte courant au 31/12/2015	6 509,16 €	Banque compte courant au 31/12/2014	6 333,91 €
Banque compte Livret A au 31/12/2015	33 566,70 €	Banque compte Livret A au 31/12/2014	26 789,91 €
Provision pour éditions AEC	-2 702,00 €	Provision pour éditions AEC	-2 702,00 €
Provision pour envois AEC	-530,00 €	Provision pour envois AEC	-530,00 €
Provision pour éditions hors bulletins	-348,00 €	Provision pour éditions hors bulletins	-348,00 €
Provision pour envois hors bulletins	-600,00 €	Provision pour envois hors bulletins	-600,00 €
Provision repas des Franciliens de 12/2015	-945,00 €	Provision repas des Franciliens de 12/2015	-945,00 €
		Intérêts Livret A 2015	280,79 €
		Résultat brut du Compte d'Exploitation 2015	6 675,25 €
Total	34 950,86 €	Total	34 950,86 €

Année 2016

Actif		Passif	
Banque compte courant au 31/12/2016	1 598,06 €	Banque compte courant au 31/12/2015	6 509,16 €
Banque compte Livret A au 31/12/2016	38 876,26 €	Banque compte Livret A au 31/12/2015	33 566,70 €
Provision pour éditions AEC	-1 475,04 €	Provision pour éditions AEC	-1 475,04 €
Provision pour envois AEC	-1 293,00 €	Provision pour envois AEC	-1 293,00 €
Provision pour éditions hors bulletins	-500,00 €	Provision pour éditions hors bulletins	-500,00 €
Provision pour envois hors bulletins	-431,00 €	Provision pour envois hors bulletins	-431,00 €
		Intérêts Livret A 2015	309,56 €
		Résultat brut du Compte d'Exploitation 2016	88,90 €
Total	36 775,28 €	Total	36 775,28 €

Année 2017

Actif		Passif	
Banque compte courant au 31/12/2017	1 050,24 €	Banque compte courant au 31/12/2016	1 598,06 €
Banque compte Livret A au 31/12/2017	39 214,08 €	Banque compte Livret A au 31/12/2016	38 876,26 €
Provision pour éditions 2016 (AEC 179 et 180)	-1 475,04 €	Provision pour éditions 2016 (AEC 179 et 180)	-1 475,04 €
Provision pour envois 2017 (AEC 182 et 183)	-1 475,04 €	Provision pour envois 2017 (AEC 182 et 183)	-1 475,04 €
Provision pour éditions hors bulletins (annuaire)	-500,00 €	Provision pour éditions hors bulletins (annuaire)	-500,00 €
		Provision pour envois hors bulletins	-431,00 €
		Intérêts Livret A 2017	337,82 €
		Résultat brut du Compte d'Exploitation 2016	-547,82 €
Total	36 814,24 €	Total	36 814,24 €